

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'es réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :**Procurator(s) :****Présents :** ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, MARISCO Jean Pierre.

Etai(en)t absent(s) :**Absent :** ARROSSA Lidia- IBARROLA Pascal- ONDICOL Beñat- URRIZAGA Peio- ETCHEVERRY Bernadette**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
09 mars 2023

Date d'affichage
10 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** TAFERNABERRY Eñaut

__/__/__

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de : 189 113,64

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 189 113,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT 0,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 189 113,64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bidarray

Maire JEAN MICHEL ANCHORDOQUY

